

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

### Arrêté du **10 SEP. 2019** portant composition du comité technique spécial de service de la direction générale de l'alimentation

#### Le directeur général de l'alimentation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats pour le comité technique spécial de service de la **direction** générale de l'alimentation ;

Vu les départs des membres du CT de la DGAL depuis le 13 décembre 2018

#### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du comité technique spécial de service de la direction générale de l'alimentation est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Mme Camille HOSTIOU (CFDT)	Mme Carole FOULON (CFDT)
M Richard BORDEAU (CDFT)	M GEOFFROY Etienne (CFDT)
Mme Isabelle GUERRY (AT)	M Jacky LABORIEUX (AT)
Mme Aurélie COURCOUL (AT)	Mm KREMER (AT)
M Patrice CHASSET (FO)	M Franck DA ROS (FO)
M Antoine MARTINEZ (FO)	Mme Laurence RUDLOFF (FO)
Mme Mathilde LEYGNAC (FSU)	Mme Nicole ENGEL (FSU)

#### Article 2

Le directeur général de l'alimentation est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le

**10 SEP. 2019**

Le directeur général de l'alimentation

  
Bruno FERREIRA